

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 9 juin 2009

Interpellation urgente écrite

Manque de lieux de vie adaptés aux personnes en situation de handicap psychique : que compte faire le gouvernement ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes en situation de handicap psychique ont beaucoup de mal à trouver des lieux de vie adaptés à leurs besoins.

En effet, il y a en moyenne, et de façon continue depuis plusieurs années, plus de 25 situations de personnes qui n'ayant trouvé aucun lieu de vie adapté ne peuvent mettre fin à leur séjour en psychiatrie et sortir de Belle-Idée.

Ainsi, le manque de places en foyer ou d'appartements « thérapeutiques » pour les personnes avec des troubles psychiques (schizophrénie, troubles bipolaires, etc.) se fait cruellement sentir à Genève malgré les efforts de l'ex-FHP (fondation pour l'hébergement psychique maintenant intégrée aux EPI – établissements publics pour l'intégration). Cette situation entretient une surcharge permanente des unités hospitalières de psychiatrie de l'adulte avec des conséquences non-négligeables sur la qualité des soins et le confort des patients.

Par exemple, dans l'unité « Mistral » de Belle-Idée, en 2007, la durée moyenne d'hospitalisation a été de 154 jours pour les patients recherchant un lieu de vie contre 62 jours pour les autres. Outre la qualité de vie recherchée pour ces personnes, la question du coût d'une hospitalisation, supérieure à celle d'un hébergement en foyer ou en appartement protégé, n'est pas non plus négligeable en termes d'économie pour la collectivité.

De plus, pour une partie de ces personnes, les solutions d'hébergement actuelles ne sont pas adaptées et n'ont pas permis de les maintenir à l'extérieur de l'hôpital en raison de leurs troubles psychiques sévères. En effet, un certain nombre d'entre eux ont été exclus des foyers existants sur Genève et les opportunités restantes se trouvent dans les cantons de Vaud, du Jura ou d'autres cantons romands. Ainsi, des habitants de notre canton sont-ils contraints en raison de leur handicap de s'éloigner de leur ville et de leurs proches.

Il faut savoir également qu'une douzaine de personnes vit à l'hôtel, généralement sans encadrement psycho-social. Il s'agit de personnes dont les troubles de comportement rendent la vie en communauté difficile : aucune structure existante ne les a acceptées. Dans la mesure où les coûts de la chambre sont souvent plus élevés que les prestations touchées pour se loger, ces personnes sont souvent amenées à se restreindre, notamment sur l'alimentation.

Cette absence de lieux de vie adaptés est également préjudiciable à certains jeunes patients avec des troubles psychiques moins sévères mais qui, dans le contexte d'une dynamique familiale complexe, peuvent difficilement trouver un lieu leur permettant de trouver leur indépendance.

Après une année d'existence, la commission d'indication (sorte de guichet unique pour l'entrée en institution) a mis en évidence cette problématique, plus de la moitié des demandes reçues (57%) concernant des personnes en situation de handicap psychique et présentant des pathologies relevant de maladies mentales lourdes. Si les besoins de ces personnes varient, la commission d'indication estime néanmoins, qu'il manque au moins 24 places d'hébergement de type HO.

Ma question est donc la suivante : que compte faire le Conseil d'État pour pallier rapidement le manque de lieux de vie adaptés pour les personnes en situation de handicap psychique ? Je remercie le gouvernement de sa réponse.